

ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES

**BEG ROHU
56510 SAINT PIERRE QUIBERON**

RÉNOVATION DES VESTIAIRES-SANITAIRES

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES
C.C.T.P.**

LOT N° 1 DÉSAMIANTAGE

Équipe de maîtrise d'œuvre :

Architecte : **ISTHME ARCHITECTURE** 134, rue Général de Gaulle 56510 SAINT PIERRE QUIBERON
tel. 02 97 78 05 32 mail : justine.gardahaut@wanadoo.fr

Bureau d'étude technique : **Sarl Bureau d'Études Michel PHILIBERT** 23, Clos du Poirier 56250 SAINT NOLFF
tel. 02 97 45 41 46 mail : michel.philibert@wanadoo.fr

le 12 juin 2014

GÉNÉRALITÉS

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet :

- de fixer les prescriptions d'ordre technique et réglementaire du **lot n° 1 : désamiantage** relatif à la **rénovation des vestiaires sanitaires** sur le site de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques – Le Beg Rohu 56510 SAINT PIERRE QUIBERON
- de fixer le cadre de décomposition des prix (C.D.P.G.F.)

Il est rappelé que le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) est applicable au présent marché. (Brochure 2015 du J.O.)

Prescriptions réglementaires

Les travaux seront réalisés conformément aux normes, prescriptions techniques et règles de l'art en vigueur au jour de la remise des prix,

Marques et types de matériel

Sans objet

Tracé d'implantation

Sans objet

Protection des personnes – zonage

Pendant la durée du chantier, les activités de l'école ne seront pas interrompues. La mise en place de barrières Heras permettant d'isoler la zone du chantier suivant les prescriptions du coordinateur SPS est prévue au lot n° 2 démolitions et Gros-Œuvre. En accord avec le coordinateur de sécurité, le titulaire du présent lot s'assurera de la bonne conformité des protections mises en place et les complétera si nécessaire pour la durée de son intervention

Erreurs et omissions

Il appartient à chaque entreprise de vérifier l'exactitude des renseignements fournis dans le présent document et de faire part de ses remarques, par écrit, lors de la remise de ses offres, faute de quoi aucune réserve de sa part ne pourra être acceptée en cours d'exécution des travaux.

La visite des lieux avant remise des prix est obligatoire ; elle pourra de faire sur rendez-vous pris auprès de M. PENGAM tel. 02 97 30 30 30

Coordination avec les autres lots

Les entrepreneurs répondant au présent lot sont invités à prendre connaissance des C.C.T.P. des autres lots

Essais et contrôles

L'entrepreneur devra procéder lui-même ou faire procéder par un laboratoire agréé à tous les essais obligatoires au cours de son intervention et notamment les contrôles légaux de métrologie (META et MES)

Pièces à fournir par les entrepreneurs

L'entrepreneur devra joindre à sa proposition toutes les pièces de nature à en favoriser la compréhension et notamment un mémoire technique sur la méthode envisagée pour mener à bien l'opération.

Essais et réception

Sans objet

Stockage et évacuation des déchets

Le stockage et l'enlèvement des déchets s'effectueront suivant les contraintes légales

Consistance des travaux

L'opération consiste à rénover la partie vestiaires sanitaires (environ 284 m²) d'un bâtiment construit en 1969 dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- 1 niveau rez de chaussée sous toiture terrasse et sur vide sanitaire et sous-sol très partiel
- maçonnerie d'agglomération ép. 15 cm doublé par une cloison plâtrée enduite au mortier de ciment
- planchers haut et bas de type hourdis béton sur poutrelles
- faux plafond plâtre (perforé sur calage bois)
- menuiseries extérieures en aluminium simple vitrage
- carrelage sur chape

Le diagnostic amiante ayant mis en évidence la présence d'amiante dans la colle des faïences murales et des plinthes, le présent lot a pour objet la réalisation des tous les travaux liés à la suppression des éléments contaminés.

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Travaux préparatoires

Dès l'ouverture du chantier, le titulaire du lot n° 2 aura à sa charge l'ensemble des travaux prescrits par le coordinateur SPS et à minima :

- la fourniture et la mise en place du panneau de chantier, du balisage et des panneaux réglementaires de sécurité (port du casque, accès interdit)
- la fourniture et la mise en place des barrières Heras délimitant la zone de chantier

La mise hors tension et la fourniture du coffret de chantier sont à la charge du lot électricité

La mise hors d'eau et la fourniture du robinet de chantier sont à la charge du lot plomberie

Plan de retrait

Pendant la phase préparation, le titulaire du présent lot procédera à l'établissement du plan de retrait et à sa transmission aux organismes mandatés (Inspection du Travail, CRAM, OPPBTP, Médecine du travail), ainsi qu'à la demande de certificat d'acceptation préalable des déchets.

Protection des meubles dans le local "Distribution du matériel"

Les meubles du local resteront sur place. Ils devront être totalement protégés indépendamment de la zone de confinement par des polyanes.

Travaux

Les travaux commenceront dès l'acceptation du plan de retrait, et comporteront :

- les raccordements aux énergies eau et électricité (220 v + 380 v + Neutre).
- la mise en place d'un sas de décontamination à 3 compartiments équipé d'une douche reliée à une unité de chauffage et de filtration des eaux de rejets (5 et 25 µm).
- au confinement de la zone à l'aide de polyane 200 µm.
- la mise en dépression de la zone à l'aide d'extracteur à filtration absolue.
- la dépose des plinthes et le retrait de la colle (149.92 ml)
- la dépose de la faïence et le retrait de la colle (112.33 m²)

Avant et au cours des travaux il sera procédé au taux d'empoussièrement de l'air (META) par un laboratoire agréé :

- avant travaux : analyse du point zéro
- environnemental
- zone d'approche
- base vie

- sur opérateurs
- en fin de travaux

Les déchets seront mis en double sac puis mis en big bag réglementaire et évacués vers un centre d'enfouissement agréé de classe 1 pour les EPI, les déchets de plinthes, de faïence et de colle.

En fin de chantier

- nettoyage à l'aide d'aspirateur équipé de filtre THE.
- mise en œuvre de surfactant.
- pose d'une pompe libératoire (MET) d'une durée de 24 h.
- libération de la zone dès réception des résultats (résultat attendu inférieur à 5 fibres/litre selon le seuil de la salubrité du code de la santé publique).
- repli du chantier.